

# Essentia



Mars 2024

Dossier

**04 Médicament,  
dis-moi qui tu es**

**07 Des médicaments  
porteurs d'espoir**

Pratique

**08 J'ai besoin  
d'un médicament**

**assura.**

**« Payer moins pour le même résultat, c'est la possibilité qui nous est donnée en préférant un médicament générique à un médicament original. »**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la participation du patient au coût d'un médicament est moindre s'il choisit un générique plutôt qu'un médicament original affichant un prix plus élevé.

Cette décision du Conseil fédéral confirme sa volonté de prendre des mesures pour réduire les coûts de la santé et leur incidence sur les primes des assurés.

Encourager le recours aux génériques est louable pour de multiples raisons. Tout d'abord, cette mesure n'a aucun impact sur la qualité des soins puisque, s'il est en moyenne 20 à 30% moins cher que le médicament original, le générique a exactement le même effet. Ensuite, parce que le potentiel de progression de la part de génériques dans nos armoires à pharmacie est important, les Suisses optant moins souvent pour ces médicaments que leurs voisins européens. Du reste, parce que le médicament représente désormais un quart des coûts pris en charge par l'assurance de base et que son prix constitue dès lors un levier d'économies important pour notre système de santé.

Enfin, encourager le recours aux génériques ne consiste pas à mettre en cause le principe du brevet qui protège le médicament original de la concurrence durant de nombreuses années. Ce brevet donne aux entreprises pharmaceutiques, qui développent de nouveaux médicaments, l'assurance de rentabiliser leurs recherches. C'est indispensable pour préserver leur capacité d'innovation, essentielle pour l'avenir de la médecine et porteuse d'espoir pour de nombreux malades.

Payer moins pour le même résultat, c'est la possibilité qui nous est donnée en préférant un médicament générique. Une préférence que nous pouvons exprimer auprès de notre médecin mais aussi directement en pharmacie, même lorsqu'un médicament original a été prescrit.

Ce numéro d'Essentia met en lumière certaines facettes du médicament et les enjeux qu'il représente en termes de santé publique. Je vous en souhaite une agréable lecture.

**Ruedi Bodenmann**  
Directeur général

# Médicament, dis-moi qui tu es

Du cachet d'aspirine au traitement innovant, nous attendons d'un médicament qu'il nous soulage ou nous guérisse quand nous sommes malades. Son rôle est fondamental, tout comme les enjeux qui le concernent.





# Commercialisé mais pas forcément remboursé

En Suisse, les médicaments représentent près d'un quart des coûts à charge de l'assurance de base et un budget par habitant parmi les plus importants du monde.

Avant d'être commercialisé, chaque médicament est contrôlé par l'autorité Swissmedic. Ses vérifications portent notamment sur l'efficacité, la qualité, la sécurité d'emploi du médicament ainsi que sur sa pureté et sa teneur en principes actifs. Cette procédure dure généralement près d'une année.

Cependant, ce n'est pas parce qu'un médicament est autorisé par Swissmedic que l'assurance de base peut le rembourser. Pour cela, il faut d'abord que la firme pharmaceutique en fasse la demande à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ce dernier procède alors au contrôle du médicament, en termes d'efficacité et d'économicité notamment. Ensuite, il

négoce son prix et, si tous les signaux sont au vert, inscrit le médicament sur la liste des médicaments remboursés sur prescription médicale.

Les médicaments les plus vendus dans notre pays sont les analgésiques ainsi que les psychotropes, qui agissent sur le système nerveux central, notamment les antidépresseurs, antipsychotiques, anxiolytiques ou encore les médicaments contre le trouble du déficit de l'attention. Les médicaments contre le cancer figurent au deuxième rang en termes de parts de marché, et ceux contre les maladies infectieuses (antibiotiques, vaccins, traitement de l'hépatite C et du VIH, etc.) au troisième rang.

## Des médicaments porteurs d'espoir

On entend de plus en plus souvent parler de thérapies innovantes. Mais de quoi s'agit-il? Ces médicaments peuvent être basés sur des gènes, des tissus ou des cellules d'origine humaine ou animale. Selon l'application, ils sont parfois administrés via un implant ou une prothèse.

Si nombre de questions restent ouvertes concernant les thérapies innovantes, tant en termes éthiques que d'effets secondaires, ils offrent aussi de nouveaux espoirs de traitement ou de guérison de maladies jusqu'ici incurables, comme certains cancers, la maladie d'Alzheimer ou des troubles de la motricité.



## Médicaments génériques et biosimilaires : aussi efficaces et moins chers

### Générique : principe actif identique à l'original

Un médicament générique est la reproduction d'un médicament original dont le brevet a expiré. Il possède le même principe actif et son efficacité est donc équivalente. Il peut cependant avoir une consistance, une couleur ou un goût différent du médicament original. Et son prix est généralement de 20 à 30% moins élevé.

La création d'un médicament engendre des frais de recherche et développement. C'est pour cela qu'il est protégé par un brevet. Ce dernier expire généralement après 20 ans. C'est seulement alors qu'un ou plusieurs génériques peuvent être proposés. Leur commercialisation doit être préalablement validée par Swissmedic.

### Biosimilaire : fabriqué à partir de cellules vivantes

Un médicament biosimilaire n'est pas fabriqué à partir de molécules chimiques mais à partir de cellules vivantes, comme les bactéries et les levures. Il est très semblable à son médicament biologique de référence, sans pour autant être identique, les cellules vivantes étant naturellement variables. L'insuline fait partie des biosimilaires les plus répandus.

Le biosimilaire est soumis aux mêmes contrôles que les autres médicaments et évalué par les autorités du médicament avant de pouvoir être commercialisé. En général, et toujours en raison du fait que le médicament de référence est protégé par un brevet, le biosimilaire est mis sur le marché une dizaine d'années après l'original.

# J'ai besoin d'un médicament

L'accès au médicament et son remboursement par l'assurance de base sont soumis à certaines conditions. Éclairage avec notre spécialiste.



## Dois-je avoir une ordonnance ?

En Suisse, plus de 80% des médicaments sont délivrés sur ordonnance médicale. Ceux-ci doivent être achetés en pharmacie. Depuis 2019, certains médicaments peuvent aussi être remis sur la base d'un conseil spécialisé donné en pharmacie ou en droguerie. Le fait d'être vendu sans ordonnance ne signifie pas qu'un médicament est sans danger. Par exemple, certains sprays décongestionnants et médicaments contre le rhume, la toux ou le mal de gorge sont régulièrement épinglés par les autorités et les scientifiques pour leurs effets secondaires potentiellement graves. Pensez à demander conseil à votre pharmacien !

---



## Existe-t-il un médicament générique ?

Le générique a le même principe actif et est aussi efficace que le médicament original, avec un prix généralement inférieur de 20 à 30%. Il n'existe cependant pas de génériques pour tous les médicaments originaux, notamment parce que ceux-ci sont protégés par un brevet durant une vingtaine d'années. Pour identifier tous les médicaments contenant le même principe actif et comparer leurs prix, rendez-vous sur [med.mymedi.ch](https://med.mymedi.ch)

Si votre ordonnance comporte un médicament original, vous pouvez demander à votre pharmacie de plutôt vous

délivrer son générique. Vous pouvez aussi renoncer à acheter un médicament prescrit si vous l'avez déjà chez vous ou encore opter pour un emballage plus petit si la durée du traitement le permet.



### Mon médicament est-il remboursé par l'assurance de base ?

Deux conditions doivent être remplies pour qu'un médicament soit pris en charge par l'assurance de base :

- Avoir été prescrit par un médecin.
- Figurer sur La Liste des spécialités s'il s'agit d'un médicament ou sur la Liste des médicaments avec tarif s'il s'agit d'une substance active nécessaire à la réalisation d'une préparation magistrale par le pharmacien. Ces listes sont disponibles sur : **bag.admin.ch > Assurances > Prestations et tarifs > Médicaments**

Les médicaments qui ne figurent pas sur ces listes sont à la charge des patients, à moins qu'ils ne soient remboursés par une assurance complémentaire ou considérés comme des cas particuliers.

Si vous avez choisi un modèle d'assurance de base qui prévoit de s'adresser à des pharmacies agréées ou partenaires, par exemple PharMed, vous devez acheter vos médicaments auprès de celles-ci pour obtenir leur remboursement.

### L'avis de l'expert Assura



**Laurent Schneider**  
Responsable des  
Services Médicaux  
Pharmacien  
Le Mont-sur-Lausanne

Le Conseil fédéral a décidé d'encourager le choix des médicaments génériques et biosimilaires pour freiner les coûts de la santé et leur impact sur les primes des assurés.

Aussi, la participation du patient au coût du médicament prescrit est de 10% s'il opte pour un générique, un biosimilaire ou un médicament original dont le prix est jugé raisonnable. Et cette participation est portée à 40% s'il choisit plutôt un médicament original trop cher par rapport aux autres médicaments ayant le même principe actif. Naturellement, cette mesure ne s'applique pas si le recours au médicament original est justifié par des raisons médicales concrètes.

## 10 Faits et chiffres

### Sur nos réseaux sociaux



💊 La situation de l'approvisionnement en médicaments se dégrade continuellement depuis plusieurs années. Le constat est dressé par la Confédération face à la multiplication des ruptures de stock. Il faut dire qu'au niveau mondial, l'équilibre entre l'offre et la demande est régulièrement bouleversé par des facteurs épidémiologiques, économiques ou liés à la complexité de la production. D'ailleurs, les réserves obligatoires constituées par les autorités fédérales ont dû être sollicitées 150 fois en 2022, un chiffre jamais atteint auparavant.

💡 La Confédération propose une liste actualisée des pénuries de médicaments

👉 <https://ow.ly/xqpa50Qo54i>

 Découvrez notre page LinkedIn : [linkedin.com/company/assura-ch](https://www.linkedin.com/company/assura-ch)



## Spécial bambins

Rares sont les médicaments développés spécialement pour les enfants et adaptés à leurs spécificités. Nos bambins sont donc souvent traités avec des médicaments conçus pour les adultes. Cela signifie qu'il est indispensable d'adapter la dose, le mode d'administration, la fréquence des prises et la durée du traitement selon leur âge et leur poids. Avant d'administrer un nouveau médicament, il est donc important de demander conseil à son pharmacien ou à son pédiatre.

# 80%

des médicaments sont fabriqués en Asie, principalement en Inde et en Chine.

## Réutiliser rime avec risquer

Qui n'a pas tenté de guérir un symptôme qu'il pensait reconnaître en réutilisant des médicaments prescrits à l'occasion d'une maladie antérieure? Une telle démarche n'est cependant pas anodine: retard de diagnostic, méconnaissance des effets secondaires et des interactions médicamenteuses, erreur de posologie ou non-prise en compte d'éventuelles allergies sont autant de risques que l'on peut éviter en consultant son médecin ou son pharmacien.



## Online

Nombreuses sont les offres de médicaments en ligne. En Suisse, les pharmacies de vente par correspondance doivent être titulaires d'une autorisation et chaque commande de médicaments être accompagnée d'une ordonnance médicale. Malheureusement, en ce qui concerne les sites étrangers, l'identité du vendeur et la provenance des produits ne sont pas toujours aussi claires. Or ce sont des éléments essentiels pour éviter les contrefaçons et les risques pour la santé qui y sont liés. Pour plus de conseils, consultez le guide publié sur [swissmedic.ch](http://swissmedic.ch) > **Médicaments à usage humain** > **Surveillance du marché** > **Importations illégales de médicaments** > **Guide médicaments et Internet**

### Moins cher à l'étranger?

Nous pouvons acheter des médicaments à l'étranger. Cependant, selon le «principe de territorialité» inscrit dans la loi, les assureurs-maladie n'ont pas l'autorisation de les rembourser sauf en cas d'urgence et ce, même si le traitement concerné est nettement moins coûteux au-delà de nos frontières.



# Natura

Pour une prise en charge  
de vos thérapies alternatives  
et remèdes naturels

Mal de dos, allergies, troubles du sommeil... nombreuses sont les personnes qui privilégient les thérapies alternatives et qui préfèrent les remèdes naturels aux médicaments conventionnels quand il s'agit de soulager certains troubles du quotidien.

L'assurance complémentaire Natura a été conçue pour répondre à leurs besoins en prenant en charge :

- **24 thérapies alternatives**  
Acupuncture, ostéopathie, drainage lymphatique, homéopathie, médecine chinoise, et bien d'autres.
- **Un large choix d'associations et de thérapeutes reconnus**
- **Les remèdes prescrits et frais de laboratoire**  
Pour un maximum annuel de CHF 800.\*



Découvrez toutes les thérapies concernées et les conditions détaillées de Natura sur [assura.ch](http://assura.ch)

\* Prestations versées à 90% après déduction d'une franchise annuelle de CHF 200.



## Contact

[assura.ch](http://assura.ch)  
0800 277 872  
(numéro gratuit)

